

N° 24/10.07
PREAVIS N° 24/9.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE A LA GOTTAZ, PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUITE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie dans la salle des Pas perdus de l'Hôtel de ville le mercredi 12 septembre 2007, à 18 h 30. Les commissaires suivants, cités par ordre alphabétique, la composaient : Mmes et MM. Nathalie BERDAT, Claude BRUNNER, Anne-Françoise COSANDEY, Arthur MERCIER, Claude RANDIN, Giulio ZENONI ainsi que le soussigné, Cedric FAVRE, président-rapporteur.

Etaient aussi présents en début de séance, M. Frédéric JOMINI, municipal, et M. Alain JACCARD, chef de service.

La commission tient à les remercier de leurs éclaircissements.

2 DISCUSSION

Comme expliqué dans le préavis, la situation est particulière. La conduite d'eau en question date des années 80 et la commune de Morges n'est pas la seule à faire de mauvaises expériences avec des conduites en fonte ductile (matériau nouveau et prometteur à l'époque de la construction du centre commercial).

Les problèmes rencontrés ces dernières années avec la fonte ductile ne sont pas des ruptures à proprement parler, mais des pertes d'eau par perforations dues à des courants vagabonds. Une petite perforation de conduite à réparer coûte environ CHF 10'000.-

Si la conduite date de la construction du centre commercial, soit environ 1985 (22 ans), ces perforations ne dépassent guère 2-3 cm². On peut donc logiquement penser qu'elles ne s'étendront proportionnellement pas d'avantage et l'oxydation ou corrosion (rouille) ne peut que difficilement se mélanger à l'eau, car la pression fait sortir les corps étrangers vers l'extérieur.

Trois techniques seront utilisées pour remplacer et réhabiliter la partie sud de la conduite d'eau potable.

Le gainage est un système comparable à celui d'une chaussette synthétique, retournée à l'intérieur. Le nombre de coudes et de contre-coudes, dus à la configuration du terrain au sud, empêche de gainer toute la conduite. Le bas de la conduite repose à environ 1.50 m, cette profondeur étant suffisante, sans être un obstacle aux interventions possibles. Une fois gainé, le diamètre de la conduite reste suffisamment large (2-3 mm d'épaisseur de gaine) et le flux du liquide est amélioré car le coefficient de rugosité est diminué. Cette gaine souple, collée grâce à la pression de l'eau et une colle spéciale, ne pourrait toutefois pas remplacer totalement la rigidité de la conduite car elle gonflerait aux emplacements abîmés. Il s'agit, en fait, d'une plastification de l'intérieur du tube, supportant 16 bar de pression nominale. Cette technique date de plusieurs années déjà (Texas, 1972).

Dans ce projet de remplacement, plusieurs variantes étaient possibles, en utilisant les techniques appropriées. Il faut être conscient qu'une fouille ouverte est environ deux fois plus chère que du gainage ou du tubage.

L'inspecteur de district et le commandant de défense incendie de la ville, ainsi que l'Etablissement cantonal ont été consultés et ont approuvé le projet. Bien que deux bornes hydrantes seront supprimées, les moyens modernes d'intervention contre le feu n'en seront pas affectés. Et si la boucle sud continuera d'être utilisée, c'est principalement par la présence de Sprinkler dans le centre commercial.

3 QUESTIONS ET REPONSES

Les fouilles ne seront pas utilisées pour d'autres travaux; la question est posée une fois par année à toutes les instances de la Ville de Morges et à d'autres partenaires (Romande Energie, Swisscom...). Cela fait partie d'une planification générale qui est réajustée tous les quatre mois.

Il n'y aura que peu d'incidence sur les riverains puisqu'il s'agit d'une boucle qui peut être redondante. Pendant les coupures de tronçon.

L'appel au fonds de rénovation des conduites d'eau n'est pas justifié, la remise en état du réseau étant prise sur le plan d'investissement. Le fonds est plutôt fait pour entretenir de petits tronçons, des fuites ou un incident majeur non-planifié.

Les travaux de génie civil seront fournis par les services communaux ce qui permet aux employés d'être mieux expérimentés avec ces techniques et de garder les connaissances des installations de notre commune, principalement en cas d'incident.

La durée des travaux est estimée à un mois environ, ceux-ci pourraient commencer un mois après l'acceptation du préavis au Conseil communal. Le froid n'empêche généralement pas les travaux d'être réalisés durant les mois de novembre ou de décembre.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 250'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Gottaz, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 12'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

C. Favre